

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 18 mars à 20 heures 30,  
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,  
Dûment convoqué le 6 mars 2025,  
S'est réuni à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers  
Municipaux en exercice : 17  
Présents : 13  
Votants : 15  
(dont 2 mandats)

**Etaient présents** : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,  
Virginie FAVIER, Sylvie MOREAU, Anne-Claire AUGEREAU,  
François GUILLOT, Éric MILLET, Christelle GIRAUD,  
Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD  
**Absents excusés** : Catherine PINEAU qui a donné pouvoir à  
Anne-Claire AUGEREAU

Cécile THOMAS qui a donné pouvoir à Virginie FAVIER  
**Absents** : Thibault BONNANFANT et Stéphanie WANLIN GUERINEAU  
**Secrétaire** : Christelle GIRAUD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent  
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Affiché le 20 mars 2025

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

**CONVENTION D'ADHÉSION AUX SERVICES DÉPLOYÉS AVEC LE CENTRE DE  
GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SÈVRES DANS LE  
CADRE DU PLAN D' ACTIONS « SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE MAIRIE »**  
**(délibération n° 2025-03-05)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 452-38, L 452-40 et L 452-44 ;

Monsieur le maire explique que le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles, a lancé dès 2022, en partenariat avec l'association départementale des maires des Deux-Sèvres, un plan d'actions « secrétaires de mairie : un métier d'avenir dans les Deux-Sèvres ».

Pour rappel, ce plan d'actions comprend 4 axes distincts : FORMER – SOUTENIR – OUTILLER – VALORISER. De nombreux projets et réalisations ont pu voir le jour autour de ce métier essentiel pour nos territoires ruraux qu'est celui de secrétaire général de mairie, à l'exemple de la création en septembre 2023 d'un diplôme universitaire dédié ou du recrutement d'une cheffe de projet spécifique.

S'inscrivant pleinement comme une action phare de son plan d'actions, le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres va maintenant déployer et consolider le réseau départemental des secrétaires généraux de mairie pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Le déploiement de ce réseau départemental se fera en complémentarité avec les initiatives en place sur chaque intercommunalité. A ce titre, il s'appuiera notamment sur une plateforme logicielle INTERSTIS, autour d'espaces collaboratifs différenciés et totalement indépendants les uns des autres, avec :

- Un espace dédié au réseau départemental,
- Un espace dédié à chaque réseau communautaire.

La plateforme collaborative permettra ainsi aux secrétaires généraux de mairie d'accéder à l'espace intercommunal dont leur commune dépend, ainsi qu'à l'espace du réseau départemental des secrétaires généraux porté par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

Pour que son plan d'actions puisse s'inscrire dans le temps et s'ancrer sur le départemental, le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres propose aux communes concernées un « pack adhésion » sur la base de tarifs forfaitaires annuels selon les strates de population et conformément au projet de convention, à savoir :

- Communes de moins de 500 habitants : 100 €/an
- Communes de 500 à 999 habitants : 150 €/an
- Communes de 1 000 à 2 000 habitants : 200 €/an
- Commune de 2 001 à 3 500 habitants : 300 €/an

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier, dans le cadre du plan d'actions « secrétaires de mairie : un métier d'avenir dans les Deux-Sèvres », de la dynamique et des actions proposées par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, notamment autour du réseau départemental,

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide :

- D'adhérer, à compter de l'exercice budgétaire 2025, au « pack adhésion » relatif au plan d'actions « secrétaires généraux de mairie » du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, dont le forfait est fixé pour 2025 au tarif de 300 € pour la commune,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer ladite convention d'adhésion et tous les documents afférents à ce dossier,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,  
Christelle GIRAUD